

Séance du 23 juin 2022

Délibération n° 20220623-06

FONDS DE CONCOURS A LA METROPOLE DE LYON DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 JUIN 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Président : Monsieur Gérald EYMARD, Maire

Secrétaire de Séance : Madame Denise SOLDERMAN, Conseillère Municipale

L'an deux mille vingt-deux, le 23 JUIN 2022, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Charbonnières-les-Bains, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérald EYMARD, Maire.

Présence du Conseil Municipal

N°	NOM ET PRENOMS	PRESENT (E)	ABSENT (E)	REPRESENTE (E) PAR :
1	EYMARD Gérald	X		
2	ROSSI Michel	X		
3	MORAZZINI Lina	X		
4	BAUDEU Thierry	X		
5	AUJAS Nelly	X		
6	ARCOS Sebastian	X		
7	JORDAN Françoise		X	S. CHERON
8	CHERON Stéphane	X		
9	BOY Patrick		X	G. EYMARD
10	MOULIN Joëlle	X		
11	HORRIOT Eric		X	P. LHOPITAL
12	GRENIER Armelle		X	S. CARDINAL
13	LHOPITAL Philippe	X		
14	GOYON Catherine	X		
15	CARDINAL Sandrine	X		
16	EXBRAYAT Isabelle	X		
17	FONTANEL Maxence	X		
18	PINTE Karine	X		
19	PANGAUD Raphaël	X		
20	LAPRESLE Mathilde	X		
21	LAURENT Claude	X		
22	BERGER Jean	X		
23	FONTANGES Séverine		X	J. BERGER
24	HARTEMANN Yves	X		
25	MARBACH Benoit	X		
26	BOISSON Nausicaa	X		
27	CHANAY Patrick	X		
28	MARIAUX Béatrice		X	P. CHANAY
29	SOLDERMANN Denise	X		

Le Fonds d'Initiative Communale (FIC) est une enveloppe budgétaire allouée par le Conseil Métropolitain à chaque commune de son territoire, afin de pouvoir faire engager par ses services mais sous l'initiative des communes, des travaux de proximité et de sécurité ; cette enveloppe peut être abondée à même hauteur que le montant attribué aux communes.

Dans ce cadre, la Commune de Charbonnières les Bains peut verser à la Métropole de Lyon un fonds de concours, et ce, en vue de la réalisation de certains travaux sur la voirie existante.

L'octroi du fonds de concours communal à la Métropole de Lyon fera l'objet d'une convention formalisée entre la Commune de Charbonnières les Bains et la Métropole de Lyon, bénéficiaire du fonds de concours.

Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Charbonnières les Bains à la Métropole de Lyon est fixé à :

51 000 € TTC pour la partie FIC

53 000 € TTC pour la partie PROX (Budget de Proximité)

soit un montant total de **104 00 € TTC**.

Ces montants n'excèdent pas la part de financements propres, hors subventions, assurée par la Métropole de Lyon.

Le fonds de concours objet de la présente convention est imputé en section d'investissement du Budget Principal 2022 de la commune au chapitre 204 « subventions d'équipement versées » et sera enregistré au compte 132 « Subventions des communes » du Budget de la Métropole de Lyon.

Sur le plan formel, le versement de fonds de concours doit faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, « d'accords concordants », exprimés à la majorité simple du conseil de la Métropole et du conseil municipal concerné.

L'abondement du FIC et du budget de proximité, conjugué ou FIC et ou budget de proximité, permettra entre outre la réalisation des aménagements suivants :

- Chemin vert : continuité piste cyclable avec création CVCB + modification espaces verts avec plantation d'arbres
- Chemin des grandes bruyères / garennes : continuité piste cyclable et sécurisation piétonne jusqu'à l'avenue de Lacroix Laval
- Création voie CVCB Avenue de la Victoire
- Chemin du Ravet : travaux aménagement voirie et plantations – Tranche 2
- Création et aménagement d'un parvis – Pôle Enfance Jeunesse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal A LA MAJORITE

2 VOTES CONTRE : N. BOISSON et B. MARBACH

- **APPROUVE** le versement de 104 000,00 € TTC par la commune de Charbonnières les Bains pour le fonds de concours afin de contribuer à la réalisation des travaux de voirie dans le cadre du FIC 2022 et du budget PROX 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon dans le domaine de la voirie.

Le Maire

Gérald EYMARD

